

De la notion de relocalisation

BELBENOIT-AVICH Jacques

Equipes de recherche OREM, EURISTIK

Centre de Recherche Magellan, IAE, Université Jean Moulin Lyon 3

jacques.belbenoit_avich@yahoo.fr

Résumé

Cette communication a pour but de se focaliser sur la notion de relocalisation et d'appréhender ainsi les grandes difficultés rencontrées en étudiant ce thème.

Mots clefs : relocalisation ; délocalisation ; pays à faibles coûts salariaux.

Abstract

This paper focuses on the notion of “relocation” and the difficulties encountered during researches on this topic.

Keywords: relocation; low cost countries.

Resumo

O objetivo principal deste artigo é de analisar a noção de re-localização e poder, assim, melhor compreender as grandes dificuldades encontradas no estudo desse tema.

Palavras chave: relocalização; países de baixos custos.

Introduction

Concept difficile à appréhender, la notion de relocalisation n'est pas définie explicitement dans la très grande majorité de la littérature étudiée. Inconsciemment ou non les auteurs semblent considérer cette notion comme allant de soi alors qu'elle est en réalité source d'incertitude.

Ce présent article se donne comme ambition de se centrer sur cette notion de délocalisation en montrant les difficultés que les chercheurs peuvent rencontrer et les différentes définitions que peut avoir ce mot.

Dans un premier temps, nous analyserons la structure même du mot en l'étudiant sous un angle linguistique. Notre but sera ici, d'une part de voir si le mot relocalisation a une structure propre rendant son sens polysémique, d'autre part, de nous attacher à la traduction de ce mot en anglais afin de faciliter toute revue de littérature anglophone par des chercheurs travaillant sur ce thème.

Dans un second temps, nous nous pencherons sur les différentes définitions de ce mot selon la communauté scientifique. Ce travail se fera en deux axes. Nous verrons premièrement à partir d'une recherche sémantique les dictionnaires, lexiques et encyclopédies en économie et gestion si ce terme est référencé et si c'est le cas, quelle en est la définition, deuxièmement comment nous allons étudier les différents sens donnés par la revue de littérature.

Dans un troisième temps, nous nous focaliserons sur la relocalisation au sens de retour à un état antérieur. Nous étudierons en introduction l'historique de la relocalisation et nous verrons plus avant l'importance que prend la relocalisation actuellement. Une fois cela fait, nous nous pencherons sur le terme de relocalisation proprement dit. Nous étudierons alors une définition explicite du mot relocalisation. Enfin, nous mettrons en avant notre propre approche des relocalisations.

1. Relocalisation sur un angle linguistique

Bien que cela soit éloigné de nos compétences et qu'il n'existe à notre connaissance aucune étude sous un angle linguistique ayant porté sur le mot « relocalisation », notre réflexion sur les relocalisations exige que nous nous y concentrions dans un premier temps. Nous allons d'abord nous attacher au mot lui-même afin de mettre en évidence les différents sens qu'il peut prendre. Notre travail sur le mot relocalisation en français s'appuiera sur Goosse (2006).

Le mot relocalisation se subdivise en deux éléments, à savoir le préfixe « -re » et le nom localisation. Le préfixe -re est le plus répandu avec les verbes ayant une valeur de répétition. La notion de relocalisation peut dès lors avoir un sens de « localisation encore » et de « de nouveau » et peut être vue comme une nouvelle localisation. Par extension, nous pouvons rattacher cette réflexion aux délocalisations en cascade.

Le préfixe « -re » peut aussi indiquer « un mouvement rétrograde, le retour à un ancien état » (p.229). Dès lors, le préfixe peut entraîner deux sens différents. Une notion de déplacement ailleurs (localisation encore) ou une notion de retour en arrière (localisation à l'état d'origine).

Nous allons maintenant voir si cette ambiguïté existe réellement dans la société française. A titre d'exemple, il existe des services dits « de relocalisation ». Ceux-ci ont pour but d'aider des personnes, entreprises, etc. à se déplacer dans un autre endroit. C'est une localisation ailleurs mais la notion de retour en arrière n'est ici nullement prise en compte, seule la notion de localisation « de nouveau » est mise en évidence. Au niveau de l'Etat, un communiqué du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche¹ indiquait que « Le Premier ministre vient d'inviter le directeur général de l'Office National des Forêts à relocaliser à Compiègne (Oise) le siège de cet Etablissement public, aujourd'hui installé à Paris ». Ici, le terme de relocalisation signifie l'implantation dans un endroit autre. Au niveau des entreprises, le terme de relocalisation peut être utilisé pour indiquer une délocalisation. Jean-Pascal Tricoire, alors président du directoire du groupe d'équipement électrique de Schneider Electric, avait annoncé² la mise en place d'un nouveau plan stratégique sous la forme de trois grands axes pour consolider la croissance. L'un de ces axes consistait en la relocalisation dans des pays à bas coûts « Troisième aspect du programme : la poursuite de la « relocalisation » de la production vers les pays à bas coûts. Des gros efforts ont déjà été faits. Entre 2003 et 2007, la part des effectifs industriels dans ces pays est passée de 14 % à 54 % ».

Ces quelques exemples n'ont pas la prétention de mesurer l'importance de cette ambiguïté. Toutefois, ils nous permettent de voir qu'elle existe. Dès lors, il nous faudra garder à l'esprit ce risque lors de la lecture de toutes les informations découvertes dans des articles de presse, livres non scientifiques, documents audio, etc. et toujours se demander dans quel sens est entendue la notion de relocalisation.

¹ <http://agriculture.gouv.fr/sections/presse/communiqués/relocalisation-du-siege>

² Les Echos, Jean-Pascal Tricoire : « Schneider Electric va mettre l'accent sur la rentabilité », 20 Février 2008.

Nous venons de voir la polysémie possible du mot relocalisation, nous allons maintenant nous centrer sur sa traduction anglaise. Ce travail aura pour but d'identifier le ou les traductions possibles afin d'aider d'autres chercheurs désirant faire une revue de la littérature anglo-saxonne sur ce thème.

Cette étude se fera via l'utilisation de dix dictionnaires³. Le nombre de ces dictionnaires dénote notre volonté d'approfondir notre recherche mais n'a pas pour but de prétendre à une étude exhaustive de l'ensemble des dictionnaires anglais – français. La recherche de traduction du mot relocalisation montre son absence de traduction. Trois dictionnaires⁴ seulement traduisent le mot relocalisation par « relocation ». Nous notons aussi la traduction⁵ de ce mot par « transfer ». Le verbe relocaliser, quant à lui, n'est traduit que par deux dictionnaires⁶ par « to relocate ».

Nous pouvons tirer deux conclusions à cette étude, d'une part, l'absence de traduction de ce terme dans la très grande majorité des dictionnaires, d'autre part, le fait d'un consensus au niveau de la traduction « relocation ».

Nous allons maintenant centrer notre réflexion sur deux pistes. Premièrement, si le mot relocalisation se traduit par « relocation », le mot « relocation » est-il quant à lui traduit en français par relocalisation ou cette traduction est-elle marginale ?

Les mots « to relocate » et « relocation » ont été traduits par l'ensemble des dix dictionnaires choisis. Les différentes traductions possibles données sont assez proches, quelque soient les dictionnaires, c'est pourquoi nous nous contenterons de voir les sens globaux qui ont été donnés. En tant que verbe transitif, « to relocate » se traduit par installer ailleurs, transférer, réimplanter, déménager, muter, reconvertir et en tant que verbe intransitif par s'installer ailleurs, déménager, se réimplanter, être muté, s'installer ailleurs, se reconvertir. Ici, l'idée de mouvement est certaine mais on note particulièrement que certains dictionnaires⁷ traduisent

³ Liste des dictionnaires utilisés lors de cette recherche :

- Dictionnaire général français-anglais, anglais-français, Larousse, 1994
- Dictionnaire compact plus français-anglais, anglais-français, Larousse, 2007
- Harrap's shorter dictionnaire anglais-français, français-anglais, Harrap, 1996
- Harrap's standard French and English dictionary, Harrap, 1990
- Harrap's unabridged dictionary, Volume 1 english-french, Volume 2 french-english, Chambers Harrap , 2007
- Le Robert & Collins super senior grand dictionnaire français-anglais, anglais-français, Dictionnaires Le Robert Glasgow : HarperCollins Publishers, cop, 1995 (1^{ère} édition)
- Le Robert & Collins super senior grand dictionnaire français-anglais, anglais-français, Dictionnaires Le Robert Glasgow : HarperCollins, 2000 (2^e édition).
- Le grand dictionnaire Hachette-Oxford français-anglais, anglais-français, Oxford University Press, Hachette Livre Oxford, 2004
- Le Robert & Collins du management dictionnaire français-anglais, anglais-français, Le Robert, 1992.
- Le Robert & Collins business dictionnaire français-anglais, anglais-français, Le Robert, 2005.

⁴ - Dictionnaire compact plus français-anglais, anglais-français, Larousse, 2007
- Harrap's unabridged dictionary, Volume 1 english-french, Volume 2 french-english, 2007
- Le Robert & Collins super senior grand dictionnaire français-anglais, anglais-français, Dictionnaires Le Robert Glasgow : HarperCollins, 2000 (2e édition).

⁵ - Le Robert & Collins super senior grand dictionnaire français-anglais, anglais-français, Dictionnaires Le Robert Glasgow : HarperCollins, 2000 (2e édition).

⁶ - Dictionnaire compact plus français-anglais, anglais-français, Larousse, 2007
- Harrap's unabridged dictionary, Volume 1 english-french, Volume 2 french-english, 2007

⁷ - Dictionnaire général français-anglais, anglais-français, Larousse, 1994
- Harrap's unabridged dictionary, Volume 1 english-french, Volume 2 french-english, 2007

par délocaliser. Par rapport au mot « relocation », la traduction est assez commune, quelque soit le type de dictionnaires. Il se traduit par transfert, déménagement, réimplantation, relogement, mutation, reconversion. Les deux dictionnaires ayant traduit le verbe par, entre autre, délocaliser, ont ici traduit le nom par délocalisation.

Il est intéressant de noter qu'un dictionnaire⁸ traduit le mot relocation par relocalisation. Toutefois, comme il indique aussi les sens de déménagement, mutation et transfert, nous pouvons estimer que le sens est ici le déplacement et non le retour à une situation antérieure, ou du moins, qu'un doute sur le sens de ce mot est présent.

Par rapport à la traduction du mot relocalisation par « transfer », une vérification auprès des autres dictionnaires montre que ce mot a les sens de transfert, mutation, transmission, transbordement, transport, etc.

Nous tirons un certain nombre de résultats de cette recherche. Premièrement, et c'est l'élément principal que nous retiendrons, le mot « relocation » n'a le sens relocalisation que de manière marginale. Au-delà, il a été traduit par délocalisation. Ce constat rend toute recherche dans la revue de littérature anglo-saxonne chronophage à l'extrême avec une probabilité de résultat extrêmement faible. En effet, il faudrait pour chaque article ou livre anglophone repérer si le sens de « relocation » est utilisé pour indiquer une délocalisation ou une relocalisation. Deuxièmement, la traduction de relocalisation par « transfer » ne nous semble pas pertinente dans la mesure où la traduction en français de « transfert » n'a jamais donné le résultat de relocalisation. Nous notons qu'un article de presse⁹ a traduit le mot relocalisation par « relocalisation » : « Speaking on television on 8 February, French President Nicolas Sarkozy had called for “relocation to be stopped and, if possible, for relocalisation to take place” ». Néanmoins, c'est la seule traduction de ce type que nous avons vue, elle est donc à utiliser avec une extrême précaution.

2. Sens possibles du mot relocalisation

Maintenant que nous avons étudié dans une perspective linguistique le mot relocalisation et que nous avons cherché s'il existait des traductions possibles de ce mot afin d'étendre notre revue de littérature en langue anglo-saxonne, nous allons maintenant nous centrer dans un second temps sur les sens possibles du mot relocalisation.

Ce travail se fera en deux temps. D'une part, nous nous centrerons sur un ensemble de dictionnaires et d'encyclopédies. L'optique sera ici de voir si le terme « relocalisation » est identifié en tant qu'entrée indépendante, ou, si ce n'est pas le cas, de voir s'il est du moins référencé sous une autre entrée pour voir quelles sont les différentes définitions qui lui sont données. D'autre part, nous verrons les différents sens donnés par la revue de littérature.

Nous allons maintenant tenter de définir la notion de relocalisation en nous appuyant sur neuf dictionnaires ou encyclopédies¹⁰. Ceux-ci portent sur les sciences économiques ou sociales

⁸ - Le grand dictionnaire Hachette-Oxford français-anglais, anglais-français, Oxford University Press, Hachette Livre Oxford, 2004

⁹ Agence Europe, Slammed for demands set out in plan to support motor industry, France denies protectionist drift, 13 février 2009.

¹⁰ - BEZBAKH P., GHERARDI S. (dir.), Dictionnaire de l'Economie, Ed. Larousse, 2008.

- De Bernard et co, Dictionnaire critique de « la mondialisation », 2002

- REVOL R. (dir.) , VOISIN M., Dictionnaire des Sciences économiques et sociales, Ed. Hachette Education, 2002.

- GREENWALD D.(dir.), Dictionnaire Economique, 3^e édition, Ed. Economica, 1987

globalement ou plus précisément sur l'économie ou la gestion. Deux d'entre eux sont spécialisés sur la mondialisation et un sur le mouvement de l'altermondialisation.

Ce constat montre qu'aucun des dictionnaires, etc. n'a relocalisation comme entrée. Cela est révélateur de la difficulté que représente la compréhension de ce mot et l'absence de définition établie.

Nous allons nous concentrer sur d'autres entrées pouvant être liés à la notion de relocalisation. Nous avons jugé opportun de nous fixer particulièrement sur la notion de délocalisation ainsi que sur celle d'entreprise (ou firme selon les cas). Nous avons aussi pris en compte les entrées localisation et espace ainsi que nationalisme et protectionnisme.

Bezbakh et Gherardi (dir., 2008, p.226) font référence à la relocalisation à l'entrée « délocalisation ». Toutefois aucune définition n'est précisée. Ils soulignent les désavantages que les entreprises rencontrent en étant dans des pays en voie de développement qui peuvent conduire à la relocalisation « Des coûts salariaux plus bas dans les pays du Sud ont pour contrepartie une productivité plus faible, des infrastructures défailtantes, des difficultés de coordination industrielle, l'insuffisance de l'encadrement, l'incertitude sur la stabilité économique et politique du pays. La proximité entre les lieux de production et de consommation reste un avantage important pour les entreprises, qui peut conduire parfois à une relocalisation dans le pays d'origine ».

Nous notons ici que la relocalisation n'est vue que comme conséquence aux désavantages que l'entreprise a en étant délocalisée. En d'autres termes, la relocalisation est explicitée ici du fait des erreurs de l'entreprise qui n'a pas été capable lors de sa décision de délocalisation de prendre en compte l'ensemble des facteurs dans le pays d'accueil, l'obligeant ainsi à se relocaliser. Pour nous, une relocalisation peut se légitimer pour deux types de raisons : une erreur stratégique entraînant la relocalisation de l'entreprise dans son pays d'origine et un changement d'environnement qui entraînerait la relocalisation. Certes, il y a dans ce deuxième cas relocalisation mais la stratégie de l'entreprise était viable au moment de la délocalisation. A notre connaissance, cette réflexion a aussi été faite par Mercier-Suissa (2008).

Nous appelons relocalisation positive tout changement de l'environnement (du pays de départ ou d'accueil) incitant les entreprises à relocaliser sans que leur choix stratégique de délocalisation initiale soit remis en cause. Et nous appelons relocalisation négative une relocalisation suite à des difficultés que l'entreprise rencontre en étant délocalisé, qui existaient déjà lors de son choix de délocalisation mais qu'elle avait ignorées (Belbenoit-Avich, 2007).

Nous allons maintenant nous centrer sur les différents sens du mot relocalisation dans la littérature de recherche. Ce travail se fera à partir du constat que la grande majorité des chercheurs semblent considérer la notion de relocalisation comme allant de soi et de ce fait ne la définissent pas.

Cette ambiguïté dans le terme relocalisation que nous avons mise en avant au début de cette communication est présente aussi dans la revue de littérature. Il convient ici de faire une

-
- LAVILLE J.L., CATTANI A.D. (dir.), Dictionnaire de l'Autre Economie, Galimard, Ed. Folio Actuel, 2006.
 - LOROT Pascal (dir.), Dictionnaire de la mondialisation, Ellipses, 2001.
 - RENVERSEZ F., ABRAHAM-FROIS G., CAIRE G., HUGON P., LLAU P., Economie, Ed. Dalloz, 1998.
 - SILEM A. (dir.), Encyclopédie de l'Economie et de la Gestion, Ed. Hachette Education, 1994.
 - SILEM A., ALBERTINI J.-M. (dir.), Lexique d'Economie, 10^e édition, Ed. Dalloz, 2008.

distinction dans les très nombreux sens que des auteurs donnent au sens de relocalisation. Notre but ici n'est pas de montrer la prédominance d'un sens sur un autre. Nous désirons sensibiliser le lecteur sur l'ensemble de ces sens. Suite à ce travail, nous cadrerons notre réflexion sur un sens précis, celui du retour dans le pays d'origine. Ce travail présent est d'autant plus difficile que les auteurs laissent le soin aux lecteurs d'interpréter le sens qu'ils donnent quant à l'utilisation du mot relocalisation.

Certains auteurs considèrent la relocalisation comme étant une nouvelle délocalisation suite à une précédente délocalisation. A titre d'exemples, Sachwald (2005, p.239) indique que « la production s'est étendue à de nouveaux pays et certaines activités ont été relocalisées, de pays émergents vers des pays où les coûts sont plus faibles ».

D'autres auteurs donnent au mot relocalisation le même sens que celui de délocalisation « Dans les pays développés, il entraîne aujourd'hui des destructions d'emplois, non seulement dans le secteur manufacturier stricto sensu, mais aussi dans le secteur des services à l'industrie à haute valeur ajoutée. (...) Dans ce contexte, la relocalisation est faussement mais souvent perçue comme l'une des causes du chômage ». (Gaffard et Quéré, 2005)

La notion de relocalisation peut aussi être vue comme étant un simple mouvement d'entreprises, ce cela y compris sur le même territoire. Nous pouvons citer Nordström et Vaughan (1999, p.48) « si la qualité moyenne de l'air aux Etats-Unis s'est très nettement améliorée depuis l'adoption des normes nationales, cet effet a été obtenu en partie par la relocalisation d'usines polluantes dans des zones moins polluées ».

La notion de relocalisation peut aussi faire référence à la relocalisation internationale de la production. Celle-ci est définie par Pain et Welsum (2004, p.100) « La relocalisation (internationale de la production) et l'internationalisation de la production ne sont pas des concepts équivalents, même s'il y a évidemment un certain chevauchement entre les deux. La relocalisation est habituellement définie comme la sous-traitance internationale d'activités qui étaient auparavant réalisées à l'intérieur des frontières nationales. Cette relocalisation peut être interne à l'entreprise, la production étant transférée à des filiales étrangères, ou externe, la production étant alors transférée à des tierces parties indépendantes à l'étranger ».

La notion de relocalisation est utilisée par le mouvement altermondialiste. Cette notion est l'une des clefs dominantes pour ce mouvement, à tel point qu'il fait référence à la relocalisation en termes de politique de relocalisations et qu'il considère qu'une Organisation mondiale de la relocalisation (OMR) devrait être créée (Hines et Lang, 2001).

Zin (2007) nomme cette relocalisation la relocalisation des échanges.

Premièrement, nous allons expliciter le mouvement altermondialiste.

Laville et Cattani (2006, p.28) montrent que le terme d'altermondialisation ou d'altermondialisme, apparu au cours de l'année 2002, indique que le refus de ce mouvement se porte « moins sur la mondialité elle-même inscrite dans la continuité des valeurs internationalistes (...), que sur sa forme actuelle jugée écologiquement et socialement destructrice ». C'est un mouvement à caractère multiforme, regroupant des acteurs de cultures très diverses, tiers-mondistes, écologistes, marxistes, chrétiens sociaux, keynésiens, anarchistes, qui désirent « promouvoir des valeurs telles que la démocratie, la justice économique et sociale, la protection de l'environnement et les droits humains afin de créer les conditions d'une mondialisation démocratique, maîtrisée et solidaire » (p.28), le but étant de

trouver des alternatives aux logiques économiques dominants. Bezbakh et Gherardi (2008, p.94) montrent en outre que le courant altermondialiste est « composé de diverses organisations et personnalités relevant de la société civile, organisations non gouvernementales (ONG, associations de consommateurs, membres de syndicats de salariés, mouvements humanitaires et écologistes, groupements de paysans de pays développés ».

Selon Hines et Lang (2001), la relocalisation est l'inverse de la mondialisation. Les « partisans » de cette dernière selon ces auteurs, ont pour but de maximiser les échanges commerciaux et les flux monétaires pour avoir le maximum de profit. Ce comportement entraîne alors des effets destructeurs connus par de plus en plus de personnes (Norberg-Hodge, 2001). La relocalisation au contraire donne la priorité au local, « le passage à une production plus localisée, d'échelle plus modeste » (Norberg-Hodge, 2001, p.401). Azam et al. (2007, p.67) indiquent que la relocalisation des activités économiques renvoie à l'idée d'une économie comme « moyen au service des besoins humains, et non plus d'une économie obéissant à la seule logique de la rentabilité, considérant le territoire comme simple lieu géographique et support d'activités dont le but est ailleurs ». Par local, il est entendu un Etat, une partie d'un Etat voire un groupement régional d'Etats (Hines et Lang, 2001). Le principe est de privilégier la production locale, de protéger et de diversifier les économies locales. « Le commerce au long cours devrait se limiter à ce qui ne peut être produit sur place » (Hines et Lang 2001, p.461) et serait adapté de façon à financer la diversification des économies locales. « La relocalisation ne supprime pas tous les échanges commerciaux mais réduit le transport inutile tout en encourageant des changements de nature à renforcer et diversifier les économies locales et nationales. Le degré de diversification, les biens produits et l'importance du commerce varieraient naturellement d'une région à l'autre » (Norberg-Hodge 2001, p.401).

Le but est non pas « de revenir à un contrôle étatique écrasant ou de retourner en arrière mais de créer un cadre politique et économique qui permette aux individus, aux communautés et aux entreprises de rediversifier leur économie locale » Hines et Lang (2001, p.461).

Hines et Lang (2001, p.462) suggèrent parmi lesquelles se trouve celle de la relocalisation de la production et contrôle des transnationales. Ils nous indiquent que « des politiques incitant les industriels à rester sur place pour vendre sur place garantiraient la relocalisation de la production. Les menaces de délocalisation brandies par les transnationales reviendraient donc moins crédibles, le marché étant déjà occupé par des concurrents en place ou par de nouveaux encouragés par le gouvernement ».

Nous voyons ici que le sens de relocalisation est ici pris en tant que maintien des entreprises sur le territoire sur lequel elles sont implantées (les menaces de délocalisation) et sur la réduction de la distance des échanges.

Outre la relocalisation de la production, les altermondialistes s'intéressent aussi à la relocalisation des capitaux « L'argent doit rester de manière prédominante dans sa région ou son pays d'origine pour financer la reconstruction d'une économie locale viable et diversifiée » (Hines et Lang 2001, p.463). Les exemples de mesures permettant de mettre en place ce type de relocalisation (taxes de type Tobin sur la spéculation, contrôle de l'évasion fiscale et notamment des centres bancaires offshore, création de systèmes d'échange locaux (SEL), etc. nous indiquent que la relocalisation est aussi plus considérée comme étant le maintien de l'argent dans la région ou le pays d'origine que comme le retour de l'argent sur le territoire d'origine.

Enfin, la notion de relocalisation peut aussi avoir le sens de retour dans le pays d'origine. C'est sur ce sens que nous allons particulièrement nous pencher dans un troisième temps.

Relocalisation en tant que retour dans le pays d'origine

La relocalisation est un thème peu étudié par la littérature. Si un certain nombre de cas d'entreprises peut être identifié par la lecture de la presse ou la revue de littérature, ce nombre d'entreprises reste toutefois limité. De surcroît, la relocalisation, selon nous, reste un sujet secondaire. Utilisée comme phénomène engendré par les aléas que rencontrent les entreprises en se délocalisant, la relocalisation n'est souvent pas définie par les auteurs

En tant qu'introduction à cette notion, nous allons nous orienter sur l'historique des relocalisations. Seul un auteur, à notre connaissance, y a fait référence. Mouhoud (2006) indique que quatre différentes vagues de relocalisations peuvent être distinguées, chacune répondant à des logiques différentes

La première vague commence à la fin des années 1970 et fait suite aux délocalisations massives des entreprises américaines dès les années 1950. Ces délocalisations concernaient alors les activités d'assemblage d'entreprises dans l'industrie électronique grand public, des semi-conducteurs et du textile-habillement-cuir-chaussure. Certaines de ces entreprises ont relocalisé du fait de l'automatisation de la production aux Etats-Unis qui avait rendu les coûts unitaires de ce pays aussi compétitifs que ceux dans lesquels les entreprises américaines s'étaient délocalisées.

La deuxième vague se situe dans la première moitié des années 1980 et concerne la relocalisation d'entreprises allemandes dans le secteur de l'industrie électronique. Cette vague s'expliquait par des facteurs symétriquement inverses à ceux qui avaient incité la délocalisation à savoir la réduction des coûts unitaires permis d'une part par l'automatisation et la robotisation des segments de fabrication et d'assemblage et d'autre part par la réduction du coût du transport et des coûts de transaction en général.

La troisième vague apparaît dans la première moitié des années 1990, elle s'étend aux entreprises européennes dans l'électronique, les ordinateurs et le textile-cuir-habillement.

La quatrième vague se fait dans les années 2000 suite à l'augmentation des délocalisations dans les services et « à des problèmes de rationalisation des groupes sous l'effet des contraintes de marché et de rendement actionnarial. Les imperfections des services délocalisés et les risques de pertes de compétitivité des firmes qui y recourent les conduisent à relocaliser ». (Mouhoud, 2006, p.41)

Maintenant que nous avons vu l'historique des relocalisations au sens de retour en arrière, nous allons maintenant nous intéresser à l'importance des relocalisations actuellement.

Mouhoud (2006, p.39-40) indique que « Les cas de relocalisations sont marginaux par rapport à l'ampleur des mouvements de délocalisations, mais il existe toujours un décalage temporel entre les deux mouvements ». Mercier-Suissa (2008, p.18) souligne la faiblesse des recherches faites à ce sujet et propose de « raisonner à partir d'études qui tentent de mesurer l'attractivité d'un territoire ou bien à partir d'entreprises de la même nationalité qui reviennent dans le pays d'origine ». A titre d'exemple, elle indique une étude faite par le cabinet Booz Allen sur 66 entreprises étrangères montrant que malgré la baisse de l'attractivité de la Chine, 17% des entreprises envisagent de faire une délocalisation vers un autre pays à bas coût salarial et 83% souhaitent rester sur place. Elle cite Steffen Kinkel, chercheur au Fraunhofer

Institute for Systems and Innovation Research, ayant découvert depuis 2000 que 3500 entreprises appartenant à l'industrie des métaux et à l'industrie chimique ont relocalisé en Allemagne en raison de surcoûts mal anticipés « Toutes les entreprises qui ont choisi de déplacer leur production ne connaissent pas le succès car, trop fréquemment, elles mesurent mal les risques » (p.19).

Nous voyons que selon ces auteurs, l'importance de la relocalisation varie de manière vraiment importante. Nous ne nous positionnerons pas dans cette communication par rapport à ces données.

Très peu d'auteurs travaillent sur le domaine des relocalisations dans le sens qui nous intéresse, à savoir un mouvement d'antériorité. Nous n'avons vu qu'une seule définition explicite au sens de relocalisation, de nombreux auteurs semblant considérer la notion de relocalisation comme n'ayant pas besoin de définition. Ce point correspond à l'une des limites importantes de notre travail.

Mouhoud (2006, p.39) donne deux sens à la notion de relocalisation. Au sens strict, il la définit comme étant « le retour dans le pays d'origine d'unités productives, d'assemblage ou de montage antérieurement délocalisées sous diverses formes dans les pays à faibles coûts salariaux ». Au sens large, il définit la relocalisation comme étant « le ralentissement du processus de délocalisation vers les pays à bas salaires, c'est-à-dire la remise en cause des décisions de délocalisation ou la non-délocalisation dans les secteurs sensibles à la compétition par les coûts ».

Nous considérons que ces définitions, aussi bien au sens large qu'au sens strict, peuvent être critiquées. Concernant la définition au sens strict, d'une part, l'auteur ne prend en compte que les relocalisations suite à des délocalisations dans des pays à faibles coûts salariaux. Nous considérons que les relocalisations peuvent porter sur tous les pays autres que le territoire national et non seulement sur des pays ayant des faibles coûts salariaux. Ainsi, à titre d'exemple, on appellera relocalisation tout aussi bien le retour d'une unité de production délocalisée préalablement en Pologne que le retour d'une unité de production délocalisée auparavant au Yucatan¹¹.

Si nous nous limitons aux pays à bas coûts salariaux, nous nous confronterions selon nous à la définition du pays à bas coûts salariaux.

¹¹ Ces pays (Yucatan, Bangladesh, etc.) ont été nommés du fait la publicité que ces pays mettaient pour présenter leurs faibles coûts salariaux ou leur maigre protection sociale. Le choix de ces pays a été fait en s'appuyant sur le rapport d'information n°2423 déposé par la délégation de l'Assemblée Nationale pour l'Union Européenne sur le dumping social en Europe, présenté par M. Gaëtan Gorce, Député, Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 25 mai 2000. Aucune vérification n'a été faite par l'auteur pour vérifier l'évolution des coûts salariaux depuis la date de la création de ce rapport d'information. Les noms de ces pays sont utilisés par l'auteur pour représenter des pays à faibles coûts salariaux types et non pour critiquer les pays en question (traductions provenant du rapport).

« – There's no way I can get my labour costs down to \$ 1 an hour ; – Yes you can : Yucatan » (« – Je ne trouve pas de moyen de réduire mes coûts de main-d'oeuvre au-dessous d'un dollar par heure ; – Si, vous le pouvez : au Yucatan ») (p.42)

Affiche déclarant que le Bangladesh : (p.42)

- « offre les coûts les plus bas mais une force de travail productive »

- « les lois y interdisent la constitution de syndicats dans certaines zones et que les grèves y sont illégales »

Affiche portant ce titre et faisant référence à l'Honduras : (p.42)

« Want to cut your labour costs ? Cut here » ! (« Vous voulez réduire vos coûts de main d'œuvre ? Venez ici »)

En d'autres termes, jusqu'où s'arrête le concept de pays à bas coûts salariaux. Un pays comme le Bangladesh pourra être appelé pays à bas coûts salariaux mais sera-ce le cas pour des pays en fort développement comme les nouveaux pays membres de l'Union Européenne¹² ? En effet, si nous prenons le cas de nouveaux pays adhérant depuis le 1^{er} mai 2004, nous voyons que la Lettonie, par exemple, avait (pour une base de 100 en 2000) un indice de salaires et traitements bruts de 127,92 au premier semestre 2004 et qu'il est de 290,07 au troisième semestre 2008. De même pour l'Estonie qui avait 130,08 pour indice au premier semestre 2004 et 223,01 au troisième semestre 2008. Nous pourrions aussi citer la Slovaquie dont l'indice est passé de 126,01 à 194,54.

Certes, les évolutions dépendent de chaque pays et nous avons choisi les montées les plus importantes afin de bien mettre en évidence l'accroissement des salaires et traitements bruts. Cette évolution est présente sur les 10 pays nouveaux membres de l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004. Cela toutefois est faux dans le cas de Malte (indice passé de 82,71 à 70,63) mais ce pays représente la seule exception.

Dès lors, si nous poursuivons le principe que la relocalisation est le retour dans le pays d'origine d'unités productives délocalisées dans les pays à faibles coûts salariaux, dans le cas de deux entreprises faisant revenir dans le pays d'origine une unité de production en 2004 et en 2008 délocalisées préalablement dans des pays ayant une hausse importante des salaires, alors, nous pourrions imaginer que seul le retour en arrière en 2004 pourrait être considéré comme étant une relocalisation et non le retour en arrière en 2008.

De même, admettons qu'une entreprise en France et au Yucatan délocalisent une unité de production pour des raisons X ou Y en Honduras puis ensuite décident de refaire revenir leur unité de production dans leur territoire d'origine, alors selon la définition de Mouhoud (2006), nous pourrions estimer que seul le retour de l'unité de production en France serait considéré comme étant une relocalisation. En effet, le Yucatan et le Honduras étant des pays à faibles coûts salariaux, nous pourrions estimer que le Yucatan n'est pas un pays à faibles coûts salariaux comparé à l'Honduras et donc qu'il n'y aurait ici relocalisation.

Par ailleurs, toujours concernant la définition au sens strict, Mouhoud (2006, p.39) ne prend en compte que les « unités productives, d'assemblage ou de montage antérieurement délocalisées sous diverses formes ». Or, à notre sens, prendre uniquement ces unités productives est trop limité. Nous considérons en effet que l'ensemble des services de l'entreprise, et pas uniquement le service de production, s'ils ont été délocalisés et qu'ils reviennent ensuite dans le pays d'origine peuvent être considérés comme étant des relocalisations.

Pour conclure cette étude sur la définition au sens strict donnée par Mouhoud (2006), nous estimons, que la relocalisation concerne le retour dans le pays d'origine de n'importe quel service de l'entreprise (et non uniquement d'unités productives, d'assemblage ou de montage antérieurement délocalisées sous diverses formes) antérieurement délocalisé et ce quelque soit le pays dans lequel la délocalisation a été faite (et ne se limite pas uniquement aux pays ayant des faibles coûts salariaux).

¹² A titre d'exemple, nous avons fait une étude sur Eurostat (cf. annexe 1). Nous avons étudié sur les dix pays ayant adhéré à l'Europe le 1^{er} mai 2004, à savoir Chypre (CY), l'Estonie (EE), la Hongrie (HU), la Lettonie (LV), la Lituanie (LT), Malte (MT), la Pologne (PL), la République tchèque (CZ), la Slovaquie (SK) et la Slovénie (SI) et sur la France (FR) l'indice des salaires et traitements bruts (IS-WSI) sur les années (divisées en trimestres) sur les années 2004, 2005, 2006, 2007, et les trois premiers trimestres de 2008 en prenant en compte l'ensemble de l'industrie (excepté la construction) (C_D_E) en utilisant des données non désaisonnalisées (NSA).

Nous allons maintenant nous pencher sur la définition de relocalisation de Mouhoud (2006, p.39) au sens large. Celle-ci est « le ralentissement du processus de délocalisation vers les pays à bas salaires, c'est-à-dire la remise en cause des décisions de délocalisation ou de non-délocalisation dans les secteurs sensibles à la compétition par les coûts ».

Pour nous, cette phrase est à double sens. Soit elle indique la volonté de lutter contre les délocalisations (attractivité du territoire) soit elle reprend le principe que nous définirons à la fin de cette communication, à savoir l'intention de relocalisation.

Nous terminons cette communication portant sur les différents sens données à la notion de relocalisation en proposant notre propre approche de la relocalisation en tant que retour en arrière et en l'étayant.

Notre approche aura deux dimensions.

Au sens étroit, nous définissons les relocalisations comme étant le retour progressif ou direct dans le territoire d'origine d'entreprises dans leur globalité ou de certains de leurs services préalablement délocalisés.

Au sens large, la notion de relocalisation dépasse la notion de déplacement physique pour se positionner en tant que déplacement virtuel et pour prendre en compte deux situations. Nous nous cadrons ici dans une notion que nous appelons relocalisation indirecte.

Le premier cas porte sur la création d'entreprise et particulièrement sur ce que nous appelons l'intention de relocalisation. Une entreprise dans un secteur fortement soumis à des délocalisations se créant en France peut se considérer comme ayant relocalisé par intention. Certes, il n'y a pas eu de retour physique d'entreprise mais on peut considérer que lors du processus de décision de création de l'entreprise fait par le dirigeant, celui-ci a envisagé de produire son entreprise dans un pays à plus faibles coûts salariaux. Dès lors, virtuellement, dans le processus de décision, l'entreprise s'est délocalisée (comme dans le cas de la majorité des entreprises de ce secteur) et elle s'est ensuite relocalisée dans le territoire d'origine. La différence fondamentale existant entre la « simple » création d'une entreprise et la relocalisation virtuelle repose sur la faiblesse du secteur, connue comme telle par le créateur de l'entreprise. Celui-ci, au cours de ses recherches d'informations dans le choix de sa décision de localisation, n'a pu ignorer les difficultés et la forte tendance à la délocalisation et n'a pu qu'envisager celle-ci comme étant un choix possible puis il a décidé pour un ensemble de raisons de relocaliser son entreprise sur le territoire d'origine.

Dans le deuxième cas, il convient de prendre en compte dans notre approche au sens large la notion d'externalisation. Dans le cas d'une externalisation, l'entreprise « ferme une unité de production et fait appel à un fournisseur étranger avec lequel elle signera, par exemple, un contrat de sous-traitance » (Bouba-Olga, 2006, p.12).

Ici, nous considérons qu'une entreprise changeant de sous-traitant et prenant un sous-traitant français a effectué une relocalisation de son sous-traitant. Le sous-traitant n'est évidemment pas le même et il n'y a pas eu de déplacement physique. Toutefois, le passage à un sous-traitant sur le territoire d'origine de l'entreprise s'insère dans cette notion de relocalisation indirecte.

Enfin, nous considérons comme n'étant pas une relocalisation mais une nouvelle délocalisation le déplacement par exemple d'une entreprise française délocalisée en Chine qui

vient ensuite s'établir en Pologne. De même, le retour d'une entreprise non pas dans son pays d'origine mais dans un pays ayant des avantages comparatifs similaires n'est pas non plus une relocalisation. A notre sens, le retour dans le territoire d'origine est déterminant.

Conclusion

Cette communication a voulu mettre en évidence les différents sens rattachés à la notion de relocalisation. Ambitieux, il a voulu montrer un certain nombre de points essentiels pour les chercheurs travaillant sur le domaine des relocalisations. La quasi-impossibilité de pouvoir effectuer la revue de littérature en anglais est à notre sens un élément fondamental à intégrer dans toutes les recherches sur ce domaine. Il en est de même concernant les différents sens donnés au concept de relocalisation. Souvent non défini par les auteurs qui l'utilisent, il appartient alors au lecteur de se questionner sur son sens précis. Dès lors, le référencement des différents sens de relocalisation ne pourra qu'aider le lecteur dans ce travail. Cette communication toutefois souffre de certaines faiblesses. La faiblesse dominante repose, selon nous, par la prise en compte d'une unique définition explicite du mot relocalisation. Ce thème étant peu connu, il n'est pas référencé dans les mots clefs de livres portant sur la mondialisation, ce qui rend toute recherche d'informations difficile. La seconde difficulté repose sur le concept en lui-même. A la frontière de l'Economie et de la Gestion, cette étude suppose une très grande polyvalence de la part du chercheur rendant ainsi certains sens de cette notion difficile à appréhender.

Bibliographie

AZAM G., HARRIBEY J.-M., PLIHON D., Construire un monde écologique et solidaire, L'Économie Politique vol.2, n°34, 2007

BELBENOIT-AVICH J. « Raisons des relocalisations des entreprises », mémoire de recherche, Université Jean Moulin (Lyon III), 2007.

BEZBAKH P., GHERARDI S. (dir.), Dictionnaire de l'Economie, Ed. Larousse, 2008.

BOUBA-OLGA O., Les nouvelles géographies du capitalisme – Comprendre et maîtriser les délocalisations, Editions du Seuil, 2006.

GAFFARD J.-L., QUERE M., Délocalisations : simple affaire de concurrence ou problème de politique économique. Revue de l'OFCE, Juillet 2005.

GOOSSE A. refonte de GREVISSE M., Le Bon Usage. Duculot, De Boeck, 13^e édition, 2006.

HINES C., LANG T., La « relocalisation », un nouveau protectionnisme, in E. GOLDSMITH et J. MANDER (dir.), Le procès de la mondialisation, Fayard, 2001.

LAVILLE J.L., CATTANI A.D. (dir.), Dictionnaire de l'Autre Economie, Gallimard, Collection. Folio Actuel, 2006.

MERCIER-SUISSA C., Délocalisation ou innovation organisationnelle dans le pays d'origine?, XVIII^{ème} Congrès de l' AISLF, Istanbul, 7-11 juillet 2008.

MOUHOUD E.M., Mondialisation et délocalisation des entreprises. La découverte, Paris, 2006.

NORBERG-HODGE H., Changer de direction De la dépendance mondiale à l'interdépendance locale in E. GOLDSMITH et J. MANDER (dir.), Le procès de la mondialisation, Fayard, 2001.

NORDSTROM H., VAUGHAN S., Dossiers Spéciaux 4 : Commerce et Environnement. Publications de l'OMC, 1999.

PAIN N., VAN WELSUM D., Relocalisation internationale de la production et exportations des services. Revue économique de l'OCDE, n°38, 2004.

SACHWALD F., Localisation de la production en Europe : impact de l'élargissement et de la mondialisation, dans L'industrie en France et la mondialisation. Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, 2005.

ZIN J., L'écologie politique, avenir de la gauche, Nouvelle fondation, vol.3, n°7-8, 2007.

Annexe 1

Date d'extraction: Wed, 31 Dec 08 03:58:34

Industrie - données trimestrielles

Dernière mise à jour: Mon Dec 29 08:00:03 MET 2008

Nace : c_d_e Ensemble de l'industrie (excepté la construction)

i2000 Indice, 2000=100

Indic : is-wsi Indice des salaires et traitements bruts

nsa Données non désaisonnalisées

	2004q01	2004q02	2004q03	2004q04	2005q01	2005q02	2005q03
eu27 Union européenne (27 pays)	102,05	108,34	102,09	113,89	103,52	109,98	103,46
cz République tchèque	115,77	123,64	123,29	136,3	119,95	129,66	129,04
ee Estonie	130,8	136,31	129,57	146,13	142,64	152,88	145,34
fr France	104,4	111,9	100,7	111	105,1	112,9	101,3
cy Chypre	116,12	124,38	117,49	132,83	119,85	126,6	119,37
lv Lettonie	127,92	132,55	140,04	143,44	141,18	154,09	162,73
lt Lituanie	109,8	115,8	117,1	119,8	116,8	123,8	126,6
hu Hongrie	134,86	142,33	139,58	154,84	140,01	149,45	144,43
mt Malte	82,71	78,17	81,3	83,37	79,13	78,13	79,41
pl Pologne	101,58	101,7	102,7	109,72	104,7	106,15	107,11
si Slovénie	134,6	135,66	139,69	150,86	143,28	144,25	147,76
sk Slovaquie	126,01	139,15	142,09	158,98	146,54	152,78	154,29
	2005q04	2006q01	2006q02	2006q03	2006q04	2007q01	2007q02
eu27 Union européenne (27 pays)	115,75	106,17	113,19	106,53	119,15	109,86	117,67
cz République tchèque	142,74	129,62	140,13	138,56	153,81	144,52	155,43
ee Estonie	166,71	163,44	176,92	171,21	196,37	198,37	217,9
fr France	112,1	106,6	115,9	103,1	113,9	108,2	117,6
cy Chypre	137,96	143,8	149,32	141,57	165,22 p	134,25 p	136,77 p
lv Lettonie	169,7	172,07	191,78	205,6	214,48	226,7	246,14
lt Lituanie	134,6	134,2	143,6	150,6	155,1	157,4	167,5
hu Hongrie	161,04	147,07	157,48	154,37	172,94	159,3 p	171,37 p
mt Malte	83,29	75,45	78,37	75,79	78,05	77,63	81,88
pl Pologne	115,89	110,97	113,54	116,56	125,96	124,27	127,44
si Slovénie	159,85	152,59	152,55	153,97	168,51	161,13	161,35
sk Slovaquie	174,14	151,18	162,39	161,68	187,55	169,3	178,34
	2007q03	2007q04	2008q01	2008q02	2008q03		
eu27 Union européenne (27 pays)	110,25	123,65	115,19	122,02	114,33	s	
cz République tchèque	154,22	170,23	164,77 p	171,14 p	164,91 p		
ee Estonie	202,73	230,04	229,39	241,96	223,01		
fr France	104,5	114,5	109,7	113,1	:		
cy Chypre	137,16 p	160,42 p	143,7 p	150,02 p	:		
lv Lettonie	257,71	264,53	266,96 p	282,71 p	290,07 p		
lt Lituanie	177,1	185	188,2	192,8	193,4		
hu Hongrie	164,28 p	184,28 p	172,6 p	184,84 p	176,65 p		
mt Malte	74,62	74,9	70,45	72,3	70,63		
pl Pologne	131,32	142,54	142,04	145,99	147,05	s : Estimation Eurostat	
si Slovénie	164,22	183,11	174,37	177,03	179,63	p : Valeur provisoire	
sk Slovaquie	177,06	200,85	188,36	198,85	194,54		